



Séance du lundi 23 janvier 2023

Date de la convocation: 17/01/2023

Date d'affichage de la convocation : 17/01/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois janvier 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 11

Pour:
11

Représentés: Sébastien PARDON

**Secrétaire de
séance:**
VIAUD Nadine

Excusés:

Absents:

Objet: REVISION LOYER COMMUNAL - DE_2023_001

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la révision du logement conventionné de l'ancienne école à partir du 1^{er} janvier 2023.

Sur les conseils de l'ADIL, ce loyer augmente de 3.50 % basé sur le 2eme trimestre 2022, valeur de l'indice de référence des loyers.

Il fait part de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et notamment l'article 12 concernant la revalorisation des loyers.

L'indice de référence ne peut excéder 3,50 % (pour indication l'I.R.L au deuxième trimestre 2022 est 3,60 %).

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'augmentation de loyer de 3.50 % à partir du 1^{er} janvier 2023
- **FIXE** le loyer mensuel à : 341.08 + (341.08 X 3.50 %) soit 353.01 euros

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le maire, Guy FAVAREL

